

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 36
N° identifiant 2022-0217

Titre Adoption d'une convention de partenariat avec l'Association nationale pour l'éducation au goût des jeunes (Anegj), dans le cadre du projet Éga-Pat : Éducation à l'alimentation et au goût dans les Projets alimentaires territoriaux (Pat)

Rapporteur(s) Mme Élodie BONNAFOUS
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Convention n° 2021-22 entre l'Association nationale pour l'éducation au goût des jeunes (Anegj) et la ville de Poitiers

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Alimentation - Agriculture
------------------	---

La restauration collective de la Ville de Poitiers produit plus de 1,11 millions de repas par an (en moyenne 7 000 repas par jour) à destination de 31 restaurants scolaires, 11 crèches, deux résidences de personnes âgées et 1 Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Dans le cadre de la feuille de route Production alimentaire locale et restauration scolaire pour le mandat, la Ville de Poitiers entend notamment soutenir l'évolution responsable des pratiques alimentaires.

Le Projet éducatif global (PEG) pour la période 2022-2027, adopté par délibération n° 1 (2021-0232) du Conseil municipal en date du 6 décembre 2021, prévoit également d'*encourager l'éco-exemplarité des espaces et pratiques éducatives, de mener des actions de promotion du goût et de lutte contre le gaspillage alimentaire, de la crèche à l'université, ainsi que de développer une approche responsable de la gestion des déchets : tendre vers le zéro déchet, appliquer le tri, organiser la gestion des déchets organiques (compost, etc.)*.

Ces orientations contribuent, en outre, au Projet alimentaire territorial (Pat) de Grand Poitiers Communauté urbaine et des Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain, auquel la Ville de Poitiers a décidé de contribuer par délibération n° 14 (2021-0332) du Conseil municipal en date du 6 décembre 2021.

La restauration scolaire est un lieu essentiel d'éducation à l'alimentation et au goût, qui permet aux enfants de découvrir les produits, de faire le lien entre agriculture et alimentation et d'apprendre à ne pas gaspiller la nourriture. Cette éducation à l'alimentation et au goût est primordiale pour que chacun dispose, à tout âge, des clés de compréhension pour effectuer des choix alimentaires éclairés.

Dans ce contexte, l'Association nationale pour l'éducation au goût des jeunes (Anegj) et l'association nationale Terres en Villes ont sollicité la Ville de Poitiers pour contribuer à développer le projet « *Éga-Pat : Éducation à l'alimentation et au goût dans les Projets alimentaires territoriaux*, » un projet lauréat de l'appel à projets 2019-2020 du Programme national pour l'alimentation (PNA).

Dans le cadre de ce projet, l'Anegj se propose d'accompagner la Ville de Poitiers dans la co-construction et la mise en œuvre d'un Projet d'éducation alimentaire (PEA) associant des personnels de la restauration scolaire (Direction Agriculture - Alimentation), des animateurs et animatrices périscolaires (Direction Éducation - Accueil périscolaire) et des enseignants et enseignantes.

Ce travail pourrait notamment déboucher sur le déploiement du dispositif « *les classes du goût*, » porté par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et le Ministère de l'Éducation. Basées sur l'éducation sensorielle, les classes du goût éveillent le plaisir gustatif chez les enfants, favorisent leur curiosité alimentaire et leur donnent les repères d'une alimentation équilibrée. Ce programme est conçu pour amener l'enfant à s'interroger sur ce qu'est l'acte de manger et sur sa relation à l'alimentation. Il s'agit de permettre à l'élève de s'approprier cet acte banal mais complexe et d'envisager l'alimentation de façon globale et transversale.

Le partenariat avec l'Anegj se concrétise par de la mise à disposition de compétences (ingénierie), il ne nécessite pas de financement de la part de la Ville de Poitiers.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur la convention de partenariat avec l'Association nationale pour l'éducation au goût des jeunes (Anegj) portée en annexe**
 - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**
-

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	9.1
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de competences des communes